

CHAMPAGNE CUVÉE GRANDE RÉSERVE - GRAND CRU CHAMPAGNE GRAND CRU CLASSÉ - AOC



			TARIF MEMBRE PRIVILÈGE
● BRUT - GRAND CRU	BOUTEILLE	75 CL	29,00 € 20,35 €
● BRUT - GRAND CRU	DEMI BOUTEILLE	37,5 CL	14,50 € 11,70 €
● BRUT - GRAND CRU	MAGNUM	150 CL	59,50 € 43,25 €
● BRUT - GRAND CRU	JÉROBOAM	300 CL	149,60 € 131,70 €
● BRUT - GRAND CRU	MATHUSALEM	600 CL	418,60 € 331,00 €
● ROSÉ BRUT - GRAND CRU	BOUTEILLE	75 CL	31,50 € 22,30 €

CHAMPAGNE CUVÉE GRANDE RÉSERVE BIO CHAMPAGNE BIOLOGIQUE - AOC VINS ISSUS DE LA VITICULTURE ET DE VINIFICATION BIOLOGIQUE



● BRUT ORGANIC	BOUTEILLE	75 CL	34,50 € 26,50 €
----------------	-----------	-------	----------------------------

CHAMPAGNE CUVÉE PRESTIGE - GRAND CRU CHAMPAGNE GRAND CRU CLASSÉ - AOC



● BRUT - GRAND CRU	BOUTEILLE	75 CL	35,00 € 27,30 €
● BLANC DE NOIRS BRUT - GRAND CRU	BOUTEILLE	75 CL	36,75 € 29,60 €
● BLANC DE BLANCS BRUT - GRAND CRU	BOUTEILLE	75 CL	36,75 € 29,60 €
● MILLESIME 2012 BRUT - GRAND CRU	BOUTEILLE	75 CL	40,00 € 30,60 €

CHAMPAGNE CUVÉE RÉSERVE CHAMPAGNE - AOC



● BRUT	BOUTEILLE	75 CL	19,90 € 18,20 €
● DEMI-SEC	BOUTEILLE	75 CL	19,90 € 18,20 €
● ROSÉ BRUT	BOUTEILLE	75 CL	21,10 € 19,60 €

CHAMPAGNE COLLECTIONS SPÉCIALES - GRAND CRU CHAMPAGNE GRAND CRU CLASSÉ - AOC



● CHAMPAGNE PIOTE BRUT - GRAND CRU	BOUTEILLE	75 CL	35,00 €
● COLLECTION FLEUR - GRAND CRU	BOUTEILLE	75 CL	33,50 € 25,60 €
● JOYEUSES FÊTES BRUT - GRAND CRU	BOUTEILLE	75 CL	33,50 € 25,60 €

HORS FRAIS DE LIVRAISON

TARIF MEMBRE PRIVILÈGE⁽¹⁾ TTC - VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021

⁽¹⁾Tarif uniquement valable pour les clients inscrits dans notre fichiers clients entre 2015 et aout 2019 ayant passé au minimum une commande durant cette période.
- Le nom sur le bon de commande doit correspondre à celui de votre compte client

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : Objet et Champ d'Application.

1.1 : Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

1.2 : Aucune des clauses portées sur les bons de commande ou sur les correspondances qui nous parviennent de nos acheteurs ne peuvent déroger à nos conditions générales de vente.

1.3 : Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes nos ventes sauf accord spécifique préalable à la commande convenu par écrit.

1.4 : Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicité, notices n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

1.5 : Conformément à la Circulaire DUTREIL du 16 mai 2003, nos conditions générales de vente prennent sur les conditions générales d'achat de nos clients.

Article 2 : Clause de réserve de Propriété

2.1 : Les marchandises objets du contrat sont vendues avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires.

2.2 : Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix. La remise d'un effet créant une obligation à payer, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause.

2.3 : Les présentes dispositions ne font pas obstacle, dès la mise à disposition des marchandises, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des dites marchandises soumises à réserve de propriété, ainsi que des dommages qu'elles pourraient occasionner.

2.4 : L'acheteur veillera à ce que l'identification des marchandises soit toujours possible. Les marchandises en stock sont présumées être celles impayées.

2.5 : L'acceptation de nos effets de commerce ne constitue ni novation, ni dérogation aux clauses ci-dessus.

Article 3 : Prix et modalités de paiement

3.1 : Les prix de vente sont fixés par notre société. Ils peuvent être soumis à des conditions ou à une durée limitée.

3.2 : En cas de marchés ou de commandes à exécutions successives ou avec livraisons échelonnées dans le temps, nos prix pourront être révisés en fonction des variations de cours de la matière première, des accidents climatiques ou de tout autre cause.

3.3 : Les clauses pénales figurant sur les papiers commerciaux de nos clients nous sont inopposables.

3.4 : Nos factures sont payables au comptant sans escompte ni ristourne sauf stipulations contraires.

3.5 : En cas de retard de paiement, des intérêts de retard fixés à trois fois le taux de l'intérêt légal augmenté d'un forfait de 10 % courrent de plein droit à partir de la date de l'exigibilité de la facture.

3.6 : En cas de retard de paiement, nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans mise en demeure préalable et d'exiger le paiement de toutes nos créances échues ou à échoir.

3.7 : De convention expresse sauf report accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera, quel que soit le mode de règlement prévu, une intervention contentieuse et l'application, à titre de dommages et intérêts, d'une indemnité égale à 15% de la somme impayée à laquelle s'ajouteront les frais judiciaires et de mise en recouvrement.

3.8 : Conformément aux articles 441- 6 C. Com. et D441-5 C. Com. tout retard de paiement pour un professionnel entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Article 4 : Droit de rétractation

4.1 : Si le client est un professionnel, aucun droit de rétractation ne lui est accordé

4.2 : Si le client est un consommateur particulier en cas de vente conclue à distance ou hors établissement, le client dispose d'un délai de 14 jours à compter du jour de la réception des marchandises pour se rétracter. Le cas échéant il dispose d'un délai de 14 jours à compter de la communication de sa décision de se rétracter pour restituer les biens. Il supportera l'intégralité des coûts de retour des biens.

Le vendeur remboursera alors le consommateur dès réception des biens en retour. La responsabilité du client pourra être engagée en cas de dépréciation des biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ces biens.

4.3 : Si la vente a été conclue sur une foire ou un salon le client ne dispose d'aucun droit de rétractation.

Article 5 : Livraison

5.1 : Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur et sous sa responsabilité, même en cas de livraison en Franco de port.

5.2 : Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à indemnité ou annulation de la commande.

5.3 : Il appartient à nos clients de procéder, dès la réception, à la vérification des marchandises livrées et du parfait état des emballages et conditionnements.

5.4 : Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur en cas de vices apparents ou manquants, toute réclamation qu'elle qu'en soit la nature portant sur les produits livrés devra être faite dans le délai d'un jour franc à réception de la marchandise. La réclamation devra être confirmée par écrit, y compris télécopie ou courrier électronique dans un délai de 3 jours.

5.5 : Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans notre accord préalable ; cet accord n'implique aucune reconnaissance de responsabilité de notre part.

Article 6 : Garantie / Force majeure

6.1 : En cas d'envoi non conforme, la garantie de nos marchandises est de convention expresse limitée au remplacement des produits reconnus comme non conformes à l'exclusion de toute autre demande d'indemnité ou de dommages et intérêts d'aucune forme.

6.2 : Chaque proposition est faite dans la mesure des stocks disponibles. En cas de rupture, il ne pourra être demandé aucune indemnité ou dommages et intérêts d'aucune forme.

6.3 : Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les évènements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations. La survenance de ces évènements décharge notre société de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus ou de livrer les quantités prévues sans que l'acheteur puisse prétendre à l'octroi d'aucune indemnité ou dommages et intérêts.

Article 7 : Droit applicable / Attribution de juridiction

7.1 : Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent et qui ne seraient pas traitée par les présentes stipulations contractuelles sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et à titre supplétif par la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.

7.2 : Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente quant à la formation, l'exécution ou l'interprétation du présent contrat même en cas de recours en garantie ou de pluralité des défendeurs est de convention expresse, soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Reims, tribunal du siège social de la société Champagne CUPERLY.